

# AU-DELÀ DE LA MÉDECINE

DISTINCTIONS DU COLLÈGE

GUIDE  
2024



COLLÈGE DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC



# TABLE DES MATIÈRES

<b>COMITÉ DE SÉLECTION</b>	<b>3</b>
<b>CONDITIONS GÉNÉRALES</b>	<b>4</b>
<b>DISTINCTIONS DU COLLÈGE</b>	<b>6</b>
DISTINCTIONS DE LA PRÉSIDENTENCE	6
CATÉGORIE EXCELLENCE	7
CATÉGORIE HUMANISME	8
CATÉGORIE RAYONNEMENT	9
CATÉGORIE RELÈVE	10
CATÉGORIE COUP DE CŒUR	11
DISTINCTION DU PUBLIC	12

## PRÉAMBULE

Par l'attribution de Distinctions, le Collège des médecins du Québec (CMQ) souhaite honorer des médecins qui s'illustrent par leur contribution remarquable au développement et au rayonnement de la profession, à l'avancement d'un domaine d'études ou d'un champ de recherche ou à l'amélioration de leur collectivité ou de la société en général.

Les Distinctions ainsi décernées constituent une marque de reconnaissance à l'égard de ces lauréates et lauréats, dont les actions reflètent les valeurs du CMQ.

Le présent guide regroupe les conditions générales et particulières relatives à la sélection et à la remise des Distinctions du Collège.

## MANDAT

Analyser les candidatures présentées pour chacune des catégories des Distinctions, sauf les Distinctions de la présidence.

---

Recommander toute modification à apporter aux critères et aux exigences de sélection des lauréates et des lauréats.

---

Proposer au Conseil d'administration des améliorations aux conditions générales d'attribution des prix et, dans certains cas, suggérer l'ajout ou le retrait d'une catégorie.

---

Conseiller, au besoin, la présidence pour l'octroi des Distinctions de la présidence.

---

Recommander le choix des lauréates et lauréats pour les Distinctions du Collège, le Mérite du CIQ et le Prix du CIQ, lorsqu'applicable.

---

Recommander le retrait d'une Distinction à une lauréate ou un lauréat qui se retrouve dans l'une des situations de non-admissibilité ou qui a une conduite portant atteinte à l'honneur et à la dignité de la profession médicale.

## LISTE DES MEMBRES ACTUELS

Dr Mauril Gaudreault, président du CMQ, agissant à titre de président du comité

---

Mme Thérèse Martin, administratrice nommée par l'Office des professions

---

Dr David Saint-Jacques, médecin de famille (non-administrateur)

---

Dre Geneviève Tourigny-Ruel, médecin faisant partie de la relève

---

Dr Stanley Vollant, médecin spécialiste (non-administrateur)

---

Dr Pierre Gfeller, directeur général du CMQ

---

M. Jacques Tétrault, directeur des communications et des affaires publiques, agissant à titre de secrétaire du comité

## APPEL DE CANDIDATURES

L'appel de candidatures pour les Distinctions du Collège est lancé chaque printemps, par le CMQ.

Il n'y a pas d'appel de candidatures pour les Distinctions de la présidence ni pour la Distinction, catégorie Coup de cœur. Pour la catégorie Coup de cœur, la lauréate ou le lauréat est choisi parmi l'ensemble des candidatures reçues.

La Direction des communications et des affaires publiques peut modifier le moment de l'appel de candidatures lorsqu'une situation particulière l'exige.

## MISE EN CANDIDATURE

### Distinctions de la présidence

La présidente ou le président du CMQ est la seule personne autorisée à recommander des lauréates ou lauréats au Conseil d'administration pour les Distinctions de la présidence.

### Distinction, catégorie Coup de cœur

Parmi toutes les candidatures reçues, le comité de sélection se réserve le droit de choisir, ou non, une candidature « coup de cœur » répondant aux critères de sélection énumérés dans ce guide.

### Distinctions, catégories Excellence, Humanisme, Rayonnement et Relève

Les personnes suivantes sont autorisées à soumettre une candidature pour ces catégories :

- collègue;
- membre du Conseil d'administration;
- patiente ou patient;
- membre de la famille ou proche;
- candidate ou candidat lui-même.

### Exigences générales

- les candidates et les candidats doivent incarner les valeurs du CMQ, soit l'intégrité, le respect, l'engagement, la collaboration et la rigueur;
- la ou le médecin doit être un membre inscrit actif au tableau de l'ordre au moment du dépôt de la candidature et de l'attribution officielle de la distinction, sauf pour les Distinctions de la présidence qui sont ouvertes aux membres inscrits inactifs;
- le profil de la personne candidate ne doit pas correspondre à l'un ou l'autre des profils de candidatures non admissibles;

- le formulaire de mise en candidature doit être entièrement complété et les pièces jointes téléchargées en une seule fois, avant la date limite, au plus tard à minuit;
- la qualité du dossier de candidature sera prise en compte;
- un même dossier de candidature ne peut figurer dans plus d'une catégorie de Distinctions.

### Exigences spécifiques

L'ensemble du dossier professionnel des candidats est pris en compte dans le cadre de l'analyse du comité. Pour les exigences spécifiques de mise en candidature aux Distinctions du Collège, il faut se référer à la section de la catégorie concernée.

**TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE**

## MÉTHODES DE SÉLECTION DES LAURÉATES ET DES LAURÉATS

### Distinctions de la présidence

La présidence du CMQ exerce un pouvoir discrétionnaire en proposant les lauréates ou les lauréats. Elle consulte, au besoin, le comité de sélection sur sa proposition. Elle recommande alors au Conseil d'administration l'octroi des Distinctions de la présidence.

### Distinctions remises par le CMQ et prix du CIQ

Les dossiers de candidatures admissibles sont étudiés par le comité de sélection. Les candidatures retenues par le comité de sélection sont déposées au Conseil d'administration.

Les membres du comité de sélection utilisent des grilles d'évaluation lors de l'analyse des dossiers de candidatures.

Faute de candidature satisfaisante, les membres du comité de sélection peuvent s'abstenir de recommander une lauréate ou un lauréat ou encore une candidature pour un prix du CIQ, lors de la période d'attribution du prix concerné.

### Principes guidant les choix du comité de sélection des Distinctions du Collège

Les membres du comité de sélection doivent :

- prendre en compte la qualité du dossier de candidature;
- tenir compte de la diversité régionale, de l'équité et de l'inclusion dans l'attribution des Distinctions;
- veiller à ce que l'identité culturelle des personnes lauréates reflète la diversité de la société québécoise dans son ensemble;
- assurer la confidentialité des renseignements inscrits dans les dossiers de candidatures;
- faire preuve de transparence en tout temps et se retirer du processus de sélection lorsqu'il se trouve en situation de conflit d'intérêts, en conformité avec le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités;
- avoir un intérêt pour la reconnaissance de personnes d'exception et la poursuite de l'excellence.

### CANDIDATURES NON ADMISSIBLES

Aux fins d'obtention d'une Distinction du Collège ou d'un prix CIQ, les personnes suivantes sont considérées comme non admissibles :

- médecin ayant déjà fait l'objet d'une sanction disciplinaire;
- médecin faisant l'objet d'une plainte disciplinaire déposée par le Bureau du syndic;
- médecin faisant ou ayant fait l'objet d'une radiation, d'une suspension ou d'une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles par le Conseil d'administration, le comité exécutif ou le comité des requêtes;
- médecin faisant l'objet d'une poursuite criminelle ou pénale ou d'une condamnation par un tribunal à la suite d'une poursuite criminelle ou pénale;
- médecin membre du Conseil d'administration, de l'équipe de direction ou à l'emploi du CMQ, à quelque moment que ce soit pendant le processus de sélection.

Un membre de l'ordre dont la candidature n'a pas été retenue au cours des trois dernières années ne peut soumettre de nouveau sa candidature. Ce membre devra attendre deux ans avant de pouvoir le faire.

Les Distinctions du Collège ou les prix du CIQ ne peuvent être attribués à titre posthume, sauf pour des situations jugées exceptionnelles par le comité de sélection et approuvées par le Conseil d'administration du CMQ.

### CONFIDENTIALITÉ DES CANDIDATURES

Tous les documents déposés en lien avec une candidature demeurent confidentiels en tout temps. Le nom des lauréates et lauréats demeure confidentiel jusqu'à l'événement de la remise des Distinctions.

### RETRAIT D'UNE DISTINCTION

Le comité de sélection peut recommander au Conseil d'administration du CMQ de retirer une Distinction à une personne lauréate qui répondrait à l'un des critères de non-admissibilité ou qui aurait eu un écart de conduite par rapport aux valeurs du CMQ.

### REMISE DES DISTINCTIONS

Les Distinctions du Collège sont remises selon leurs modalités respectives lors d'un événement organisé par le CMQ.

## DISTINCTIONS DE LA PRÉSIDENTE

Ces Distinctions sont remises à une ou un médecin en médecine de famille et à une ou un médecin d'une autre spécialité pour l'ensemble de leur carrière, jugée digne de mention et marquée par la démonstration de compétences et d'une expertise reconnues par leurs pairs. Ces médecins auront également contribué de façon significative au développement de la profession ou aux activités du CMQ.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

Répondre aux différents éléments descriptifs de la distinction concernée.

- Incarner les valeurs du CMQ, soit l'intégrité, le respect, l'engagement, la collaboration et la rigueur.
- Se distinguer par une carrière remarquable.
- Faire rayonner la profession médicale grâce à des actions concrètes à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale.
- Contribuer à l'avancement des soins médicaux.
- Faire preuve d'un engagement social ou communautaire significatif.

### EXIGENCES

La candidate ou le candidat doit être un membre inscrit actif ou inactif au tableau de l'ordre au moment du dépôt de la candidature et de l'attribution officielle de la Distinction.

La présidence du CMQ transmet à la Direction des communications et des affaires publiques les documents suivants pour dépôt au comité de sélection :

- le formulaire de mise en candidature dûment rempli et signé;
- la lettre de présentation rédigée par la présidence.

### REMISE DES DISTINCTIONS ET VISIBILITÉ

Les lauréates ou les lauréats recevront un élégant trophée gravé à leur nom. En plus de faire l'objet d'une publicité diffusée dans des médias sélectionnés, elles ou ils obtiendront une visibilité dans le site Web, les médias sociaux et certains outils de communication du CMQ.

**LE RÔLE DE MÉDECIN PEUT S'ÉTENDRE  
À UNE FOULE DE DOMAINES VARIÉS, TOUCHANT  
« TOUTES LES SPHÈRES DE L'ACTIVITÉ HUMAINE. »  
IL CONVIENT DE LES **EXPLORER**, PARCE QU'ON  
N'EST JAMAIS **MEILLEUR** MÉDECIN QUE  
LORSQU'ON SORT RÉGULIÈREMENT DE LA MÉDECINE.**

**Alain Vadeboncoeur, M.D.**  
Lauréat 2023

## DISTINCTION, CATÉGORIE EXCELLENCE

La Distinction, catégorie Excellence souligne les réalisations remarquables d'une ou d'un médecin dans le domaine clinique, de la recherche ou de l'enseignement, et son apport hors du commun à la communauté médicale ou à l'évolution de la profession.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

Répondre aux différents éléments descriptifs de la catégorie concernée.

- Incarner les valeurs du CMQ, soit l'intégrité, le respect, l'engagement, la collaboration et la rigueur.
- Se distinguer par la pertinence de ses réalisations, jugées exceptionnelles et faisant une différence notable dans la vie des patients, des professionnels de la santé ou des étudiants.
- Fournir une contribution scientifique importante à l'évolution de la profession médicale.
- Se démarquer de façon exceptionnelle dans un champ d'exercice de la médecine.
- Faire preuve de qualités interpersonnelles remarquables et d'une intégrité sans faille.
- Être un modèle pour ses pairs.

### EXIGENCES

La candidate ou le candidat doit être un membre inscrit actif au tableau de l'ordre au moment du dépôt de la candidature et de l'attribution officielle de la Distinction.

Le dossier de candidature doit inclure les documents suivants :

- **le formulaire de mise en candidature** dûment rempli et signé par la personne qui propose la candidature ;
- la lettre de présentation indiquant comment la candidate ou le candidat s'est distingué et visant à convaincre qu'elle ou il mérite la Distinction dans la catégorie en question ;
- des témoignages écrits, appuyant la lettre de présentation (trois maximum) ;
- le curriculum vitæ exhaustif et à jour (d'un maximum de 15 pages) ;
- le dossier de presse témoignant des réalisations de la personne en lien avec les critères d'attribution de la Distinction (d'un maximum de 10 pages). Le dossier peut être accompagné d'annexes et contenir des hyperliens ;
- une photo de style « portrait » de la candidate ou du candidat (format JPEG, de bonne résolution).

### REMISE DE LA DISTINCTION ET VISIBILITÉ

La lauréate ou le lauréat recevra un élégant trophée gravé à son nom. En plus de faire l'objet d'une publicité diffusée dans des médias sélectionnés, elle ou il obtiendra une visibilité dans le site Web, les médias sociaux et certains outils de communication du CMQ.

## DISTINCTION, CATÉGORIE HUMANISME

La Distinction, catégorie Humanisme est remise à une ou un médecin qui, par son engagement social, incarne les valeurs humanistes prônées par le CMQ et dont les actions, l'ouverture d'esprit et la diffusion du savoir contribuent au bien-être et à l'épanouissement des patients et de la communauté, ou à l'essor d'organismes philanthropiques. La carrière de cette personne doit être marquée par le dévouement, le partage et l'entraide, tant auprès des collègues qu'à l'égard du public.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

- Répondre aux différents éléments descriptifs de la catégorie concernée.
- Incarner les valeurs du CMQ, soit l'intégrité, le respect, l'engagement, la collaboration et la rigueur.
- Faire preuve d'intégrité et de qualités interpersonnelles remarquables.
- Se distinguer par la pertinence de son engagement social.
- Contribuer de manière significative au bien-être et à l'épanouissement des patients et de la communauté, ou à l'essor d'organismes philanthropiques.
- Se démarquer par un comportement et une attitude exemplaires auprès des patients ou au sein de la communauté.

### EXIGENCES

La ou le médecin doit être un membre inscrit actif au tableau de l'ordre au moment du dépôt de la candidature et de l'attribution officielle de la Distinction.

Le dossier de candidature doit inclure les documents suivants:

- **le formulaire de mise en candidature** dûment rempli et signé par la personne qui propose la candidature;
- la lettre de présentation indiquant comment la candidate ou le candidat s'est distingué et visant à convaincre qu'elle ou il mérite la Distinction dans la catégorie en question;
- des témoignages écrits appuyant la lettre de présentation (trois maximum);
- le curriculum vitæ exhaustif et à jour (d'un maximum de 15 pages);
- le dossier de presse témoignant des réalisations de la personne en lien avec les critères d'attribution de la Distinction (d'un maximum de 10 pages). Le dossier peut être accompagné d'annexes et contenir des hyperliens;
- une photo de style « portrait » du candidat ou de la candidate (format JPEG, de bonne résolution).

### REMISE DE LA DISTINCTION ET VISIBILITÉ

La lauréate ou le lauréat recevra un élégant trophée gravé à son nom. En plus de faire l'objet d'une publicité diffusée dans des médias sélectionnés, elle ou il obtiendra une visibilité dans le site Web, les médias sociaux et certains outils de communication du CMQ. Cette Distinction s'accompagne d'une bourse offerte à un organisme au choix de la lauréate ou du lauréat.

## DISTINCTION, CATÉGORIE RAYONNEMENT

La Distinction, catégorie Rayonnement est remise à une ou un médecin qui fait rayonner la profession médicale dans sa région. Par son engagement dans son milieu d'exercice, cette personne fait briller les valeurs rattachées à la médecine et contribue à promouvoir la profession auprès du milieu médical, de la relève ou du grand public. Elle s'implique de manière positive en tant qu'acteur social dans sa communauté.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

- Répondre aux différents éléments descriptifs de la catégorie concernée.
- Incarner les valeurs du CMQ, soit l'intégrité, le respect, l'engagement, la collaboration et la rigueur.
- Se distinguer par la pertinence de son engagement et sa contribution à la promotion de la pratique médicale.
- Représenter une source d'inspiration dans sa région.
- S'impliquer socialement dans sa région, se montrer disponible pour sa communauté et accorder de l'importance à la dimension humaine de la profession.
- Honorer la mission de l'ordre professionnel : protéger le public en offrant une médecine de qualité.
- S'être fait remarquer dans sa région pour la qualité de sa pratique et son attitude d'ouverture.

« JE VEUX EXPRIMER MA GRATITUDE ENVERS MES PATIENTES ET MES PATIENTS. ILS ONT ÉTÉ MES GUIDES, ME LAISSANT EN CADEAU CERTAINS DE MES APPRENTISSAGES LES PLUS PUISSANTS SUR L'ART DE LA MÉDECINE. »

**Geneviève Auclair, M.D.**  
Lauréate 2023

### EXIGENCES

La ou le médecin doit être un membre inscrit actif au tableau de l'ordre au moment du dépôt de la candidature et de l'attribution officielle de la Distinction.

Le dossier de candidature doit inclure les documents suivants :

- **le formulaire de mise en candidature** dûment rempli et signé par la personne qui propose la candidature ;
- la lettre de présentation indiquant comment la candidate ou le candidat s'est distingué et visant à convaincre qu'elle ou il mérite la Distinction dans la catégorie en question ;
- des témoignages écrits appuyant la lettre de présentation (trois maximum) ;
- le curriculum vitæ exhaustif et à jour (d'un maximum de 15 pages) ;
- le dossier de presse témoignant des réalisations de la personne en lien avec les critères d'attribution de la Distinction (d'un maximum de 10 pages). Le dossier peut être accompagné d'annexes et contenir des hyperliens ;
- une photo de style « portrait » de la candidate ou du candidat (format JPEG, de bonne résolution).

### REMISE DE LA DISTINCTION ET VISIBILITÉ

La lauréate ou le lauréat recevra un élégant trophée gravé à son nom. En plus de faire l'objet d'une publicité diffusée dans des médias sélectionnés, elle ou il obtiendra une visibilité dans le site Web, les médias sociaux et certains outils de communication du CMQ.

## DISTINCTION, CATÉGORIE RELÈVE

La Distinction, catégorie Relève est remise à une ou un médecin en exercice depuis moins de 10 ans qui innove et contribue fortement, par son engagement professionnel et particulièrement au sein de sa communauté, à l'avancement de la pratique médicale. Se démarquant par la qualité de sa contribution à la pratique et sa capacité d'atteindre des objectifs professionnels de haut niveau, elle ou il doit avoir progressé et obtenu des responsabilités croissantes au cours de sa jeune carrière.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

- Répondre aux différents éléments descriptifs de la catégorie concernée.
- Incarner les valeurs du CMQ, soit l'intégrité, le respect, l'engagement, la collaboration et la rigueur.
- Se distinguer dans son milieu d'exercice par son influence positive, son dynamisme et sa détermination.
- Démontrer un grand potentiel, tant sur le plan des compétences que du leadership.
- Se démarquer par la pertinence de son engagement professionnel, particulièrement dans sa communauté.
- Contribuer à l'avancement de la pratique médicale.
- S'illustrer dans sa progression professionnelle et le niveau de responsabilités assumées.

### EXIGENCES

La candidate ou le candidat doit être un membre inscrit actif au tableau de l'ordre depuis moins de 10 ans au moment du dépôt de la candidature et de l'attribution officielle de la Distinction.

Le dossier de candidature doit inclure les documents suivants:

- **le formulaire de mise en candidature** dûment rempli et signé par la personne qui propose la candidature;
- la lettre de présentation indiquant comment cette personne s'est distinguée et visant à soutenir pourquoi elle mérite la Distinction dans la catégorie en question;
- des témoignages écrits appuyant la lettre de présentation (trois maximum);
- le curriculum vitæ à jour (d'un maximum de 10 pages);
- une photo de style « portrait » de la candidate ou du candidat (format JPEG, de bonne résolution).

### REMISE DE LA DISTINCTION ET VISIBILITÉ

La lauréate ou le lauréat recevra un élégant trophée gravé à son nom. En plus de faire l'objet d'une publicité diffusée dans des médias sélectionnés, elle ou il obtiendra une visibilité dans le site Web, les médias sociaux et certains outils de communication du CMQ.

## DISTINCTION, CATÉGORIE COUP DE CŒUR

La Distinction, catégorie Coup de cœur peut être remise à une ou un médecin qui, à titre de clinicienne ou clinicien, fait preuve d'un dévouement remarquable envers sa patientèle et ses collègues. Cette personne, qui incarne les valeurs phares du CMQ comme le respect et la rigueur, privilégie les meilleures pratiques médicales reconnues et prodigue des soins de la plus grande qualité.

### EXIGENCES

La ou le médecin doit être un membre inscrit actif au tableau de l'ordre au moment du dépôt de la candidature et de l'attribution officielle de la Distinction.

Le dossier de candidature doit inclure les documents suivants :

- le formulaire de mise en candidature dûment rempli et signé par la personne qui propose la candidature ;
- la lettre de présentation indiquant comment la candidate ou le candidat s'est distingué et visant à convaincre qu'elle ou il mérite la Distinction dans la catégorie en question ;
- des témoignages écrits appuyant la lettre de présentation (trois maximum) ;
- le curriculum vitæ exhaustif et à jour (d'un maximum de 15 pages) ;
- le dossier de presse témoignant des réalisations de la personne en lien avec les critères d'attribution de la Distinction (d'un maximum de 10 pages). Le dossier peut être accompagné d'annexes et contenir des hyperliens ;
- une photo de style « portrait » de la candidate ou du candidat (format JPEG, de bonne résolution).

### REMISE DE LA DISTINCTION ET VISIBILITÉ

La lauréate ou le lauréat recevra un élégant trophée gravé à son nom. En plus de faire l'objet d'une publicité diffusée dans des médias sélectionnés elle ou il obtiendra une visibilité dans le site Web, les médias sociaux et certains outils de communication du CMQ.

### RAPPEL

#### **Méthode de sélection de la lauréate ou du lauréat**

Dans le lot de toutes les candidatures reçues lors de l'appel général, le comité de sélection se réserve le droit de choisir, ou non, une candidature « coup de cœur ». Le dossier de cette personne suit alors le chemin régulier, c'est-à-dire qu'après avoir été retenu par le comité de sélection, il est déposé au Conseil d'administration pour approbation.

## DISTINCTION DU PUBLIC

La Distinction du public est remise à une ou un médecin dont les soins ont amélioré de manière significative la vie d'une personne. Sa pratique active doit être marquée par un remarquable dévouement et par la qualité des soins prodigués à sa patientèle.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

- Répondre aux différents éléments descriptifs de la catégorie concernée.
- Incarner les valeurs du CMQ, soit l'intégrité, le respect, l'engagement, la collaboration et la rigueur.
- Avoir des qualités interpersonnelles remarquables.
- Contribuer de manière significative au bien-être et à l'épanouissement de sa patientèle.
- Se démarquer par la pertinence de son engagement professionnel et par un comportement et une attitude exemplaires, particulièrement auprès de sa patientèle.

### EXIGENCES

La ou le médecin doit être un membre inscrit actif au tableau de l'ordre au moment du dépôt de la candidature et de l'attribution officielle de la Distinction.

### REmplir le formulaire de mise en candidature

Le **formulaire de mise en candidature** conçu précisément pour la Distinction du public doit être dûment rempli et signé par la personne qui propose la candidature.

### REMISE DE LA DISTINCTION ET VISIBILITÉ

La lauréate ou le lauréat recevra un élégant trophée gravé à son nom. En plus de faire l'objet d'une publicité diffusée dans des médias sélectionnés, elle ou il obtiendra une visibilité dans le site Web et les médias sociaux du CMQ.



COLLÈGE DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC